

## Appel à candidatures aux fonctions de Président(e) de CY Cergy Paris Université

CY Cergy Paris Université va élire son président le 11 avril 2025. La durée du mandat est de 5 ans, renouvelable une fois. Dans ce cadre, un appel à candidatures est lancé.

Créée par le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 sous le statut d'établissement expérimental, CY Cergy Paris Université est sortie de la phase d'expérimentation par décret en date du 17 février 2025 pour devenir un grand établissement au sens de l'article L.717-1 du code de l'éducation. Elle compte désormais trois établissements-composantes, disposant de la personnalité morale et juridique : l'École supérieure des métiers du sport (ILEPS), l'École pratique du service social (EPSS) et l'Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'Éducation Inclusive (INSEI).

Elle est associée étroitement à l'ESSEC, partenaire stratégique de l'établissement, et aux écoles du territoire pour la mise en œuvre de l'initiative d'excellence « CY Initiative » et de la politique du site « CY Alliance ».

**Les candidats ont jusqu'au  
mercredi 26 mars 2025,  
12h30, pour déposer leur  
candidature.**

CY Cergy Paris Université et ses établissements associés partagent la volonté de faire émerger, sur le territoire cergypontain et plus largement dans l'Ouest francilien, une puissance académique de premier plan sous la forme d'une université internationale intensive en recherche, assurant l'excellence académique et professionnelle pour tous, ainsi que le rayonnement national et international du territoire dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche et dans le monde socio-économique. Ses missions s'inscrivent dans une démarche de transfert vers la société, de développement durable et de respect de l'environnement tout en privilégiant l'accueil de tous les étudiants et la promotion de la diversité.

CY Cergy Paris Université est dirigée par son président et administrée par deux conseils, le conseil d'établissement et le conseil de site, qui élaborent et mettent en œuvre la stratégie globale de l'établissement et du site.

En vertu de l'article 5 des statuts, le président de CY Cergy Paris Université est élu à la majorité absolue des membres en exercice du conseil de site et du conseil d'établissement, réunis en congrès, parmi les enseignants-chercheurs, chercheurs, professeurs ou maîtres de conférences, associés ou invités, ou tout autre personnel assimilé au sens de l'article D. 719-4 du code de l'éducation, sans condition de nationalité.

Les candidatures peuvent être déposées par l'une des méthodes suivantes :

- Par voie électronique, par courriel, à l'adresse suivante : [elections@ml-u.cergy.fr](mailto:elections@ml-u.cergy.fr)  
Un accusé de réception est délivré. Celui-ci n'atteste pas de la recevabilité de la candidature.
- En main propre, auprès de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles, à l'adresse indiquée ci-dessous, contre remise d'un accusé de réception. Cet accusé n'atteste pas de la recevabilité de la candidature.

Direction Générale Adjointe  
chargée du pilotage, des affaires juridiques et de l'amélioration continue  
Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles  
Bâtiment des Chênes 1 / 5<sup>ème</sup> étage / Bureau 534 - 33 boulevard du Port, 95011 Cergy-Pontoise cedex

**Il est recommandé de prendre rendez-vous avec le service pour faciliter l'accueil et la prise en charge du dépôt.**

Pour être recevables, les candidats devront présenter leur candidature au moyen des pièces suivantes :

- ✓ Formulaire de candidature
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ *Curriculum vitae*
- ✓ Copie d'une pièce d'identité
- ✓ Toute pièce justifiant de votre qualité

Les déclarations de candidature dûment remplies et accompagnées des pièces justificatives devront être adressées au plus tard **le mercredi 26 mars à 12h30**.